

Pas de cadeaux de Charest

Nouvelles mesures

Modifications, réorganisation

Qu'il s'agisse des modifications à l'article 45 du Code du travail, de la réorganisation dans le domaine de la santé ou des modifications aux CPE, le gouvernement Charest ne fait pas de cadeaux aux familles et aux travailleuses et travailleurs. Ajoutons à cela la prochaine ronde de négociation dans le secteur public et l'année ne sera pas de tout repos.

En tant que salariées et salariés, nous ne pouvons rester indifférents à cette situation. Même si à court terme ces différentes mesures n'auront pas d'effet immédiat sur nos emplois, elles nous rattraperont bien assez vite. C'est certain, elles auront toutes des répercussions sur nos emplois et sur notre situation familiale.

Un petit conseil

De plus, Il faut savoir que nos employeurs-syndicats, qui se retrouveront en négociation avec le gouvernement, auront tendance à retarder le renouvellement de vos propres conventions collectives, par prudence ou par insécurité. Un petit conseil, si vous avez une entente à signer ou une convention collective à renouveler, pressez le pas si c'est possible.

C'était d'ailleurs le message de notre personne-ressources André Morin lors de la formation sur la négociation du 15 novembre dernier.

Futures communications

Notez qu'au cours des prochains mois, nous communiquerons à nos membres et aux unités syndicales tout ce qui est utile de savoir pour intervenir adéquatement dans le cadre de leurs relations de travail et leurs négociations.

Richard Vennes, président

Renouvellement de convention collective

Bonne nouvelle à l'AENQ !

Les employées de bureau et les employées conseil de l'Association de l'enseignement du Nouveau-Québec (AENQ) et leur employeur ont conclu une entente de principe le mercredi 19 novembre dernier pour le renouvellement de la convention collective pour une période de trois ans.

La convention collective, qui avait été tacitement reconduite depuis plusieurs années, a été revue entièrement.

Des nouvelles du CD

- **Plan d'action 2003-2005**

Le plan d'action 2003-2005 proposé aux membres lors de la tenue du conseil des déléguées et délégués des 14 et 15 novembre derniers a été accepté presque entièrement avec, entre autres, un petit ajout dans le programme **Formation** à l'effet « de voir à ne pas négliger le côté socio-politique ». D'autres ajouts ont aussi été votés :

Organisation syndicale

Au niveau de ce programme, les personnes déléguées ont demandé de porter une attention particulière aux possibilités de recruter le personnel réalisant un travail de conseillère ou conseiller auprès d'employeurs syndicaux où le SEESOCQ détient déjà une accréditation et ce, en collaboration avec les employées et employés des unités concernées.

Application du régime de travail

En lien avec la **Politique pour contrer le harcèlement sexuel ou professionnel**, il a été voté et accepté que la personne responsable de l'application du régime de travail mette l'accent sur les unités où des malaises ont été soulevés lors du présent conseil des déléguées et délégués.

Complément d'information

Si vous désirez prendre connaissance de ce plan d'action dans son entier, veuillez vous référer à votre personne déléguée syndicale si cette dernière a assisté à la rencontre. Prochainement, nous ferons parvenir via courriel le contenu détaillé de ce plan d'action.

- **Prévisions budgétaires 2003-2004**

Malgré un plan d'action s'échelonnant sur une période de deux ans, les prévisions budgétaires du SEESOCQ ne couvriront qu'une année, soit 2003-2004.

Suite à la perte d'une accréditation en 2002-2003 comprenant 10 membres, il faut s'attendre à voir les revenus du SEESOCQ à la baisse pour cette année. En effet, notre secrétaire-trésorière, Ginette Boudreau, prévoit un montant de 110 550,00 \$ de cotisations syndicales, soit 5 353,00 \$ de moins que l'an passé. Cela n'empêche pas que le budget, adopté par les personnes déléguées, présente un léger excédent des revenus sur les dépenses de 1 890,00 \$, ce qui est rassurant. Bravo Ginette pour ton excellent travail !

- **Session de formation**

Le point culminant de cette rencontre est sans contredit la session de formation **Comment vivre et gérer sa négociation** présentée par André Morin. Monsieur Morin est une personne-ressources incomparable en ce qui concerne la négociation. Il a rejoint les rangs de la CEQ (CSQ) en 1977. De 1978 à 1982, il siégeait sur le Bureau national de la CEQ et au cours de cette période, il a fait partie de la ronde de négociation de 1979-1980.

**Session très bien structurée et appréciée de toutes les personnes présentes.
Voici quelques-uns de ses judicieux conseils :**

*CONTRÔLEZ LE TEMPS.
PRÉPAREZ-VOUS PHYSIQUEMENT, MENTALEMENT.
NE CHOISISSEZ PAS UN PORTE-PAROLE PAR EXCLUSION.
CHOISIR UN PORTE-PAROLE EST UN ACTE JURIDIQUE ; LA LOI LE CONCÈDE (CODE DU TRAVAIL).
N'OUBLIEZ PAS QUE LE PORTE-PAROLE SYNDICAL EST AU MÊME NIVEAU QUE LE PORTE-PAROLE
PATRONAL.
LES PORTE-PAROLE DOIVENT ÊTRE CLAIREMENT MANDATÉS.
LE CONTEXTE POUR COMMENCER UNE NÉGOCIATION EST IMPORTANT ; C'EST STRATÉGIQUE.
ÉTABLISSEZ UN NIVEAU DE COMMUNICATION BASÉ SUR LE RESPECT, LA CONVIVIALITÉ.
ÉTABLISSEZ UN CALENDRIER DE NÉGOCIATION.
TERMINEZ UNE SÉANCE DE NÉGOCIATION EN CONCLUANT DES ACCORDS.
LA DURÉE D'UNE SÉANCE DE NÉGOCIATION NE DEVRAIT PAS DÉPASSER 2,5 HEURES.
UN RAPPORT DE FORCE **POUR** LA PARTIE SYNDICALE : LORSQUE CELLE-CI REÇOIT
LE MANDAT D'EXERCER DES MOYENS DE PRESSION.
UN RAPPORT DE FORCE **CONTRE** LA PARTIE SYNDICALE : LORSQUE CELLE-CI EXERCE
CES DITS MOYENS DE PRESSION.
LE POINT CRUCIAL : COMMENT CONCLURE LA NÉGOCIATION.
SI LE RAPPORT DE FORCE NE SE RETROUVE PAS ET QUE VOUS DÉSIREZ CONCLURE : IL FAUT ÉTABLIR
DES PRIORITÉS.
À LA FIN DE LA NÉGOCIATION, ASSUREZ-VOUS QUE TOUS LES TEXTES SONT CLAIRS ET QU'IL N'Y A RIEN
EN SUSPENS.*

Pour conclure, monsieur Morin nous a mis en garde concernant les modifications au *Code du travail* proposées par le gouvernement Charest, soit, entre autres, l'article 45. Il faudrait prévoir une clause dans votre convention collective pour contrer la sous-traitance. Pour plus de détails, contactez le responsable de la négociation du SEESOCQ.

Des modifications à la loi sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2003, à l'exception des dispositions sur le harcèlement psychologique qui entreront en vigueur le 1^{er} juin 2004 et les dispositions sur le congé de paternité qui entreront en vigueur à une date à être fixée.

La conciliation du travail avec la vie familiale et personnelle (1^{er} mai 2003)

Selon l'ancienne loi, une salariée ou un salarié pouvait s'absenter pour des raisons liées à la garde, à la santé ou à l'éducation des enfants pendant cinq (5) jours. Les absences étaient non rémunérées. La nouvelle loi augmente ce nombre à dix (10) et permet l'absence pour des raisons de santé du père, de la mère, du frère, de la sœur ou de l'un des grands-parents. La période peut être prolongée jusqu'à douze (12) semaines si la présence est requise en raison d'une grave maladie ou d'un grave accident. Si la maladie devient mortelle ou est potentiellement mortelle, l'absence peut aller jusqu'à 104 semaines.

L'absence sans traitement en raison d'un décès a été augmentée de trois à quatre jours. La période d'absence sans salaire en raison de la maladie est portée de 17 à 26 semaines.

Merci SEESOCQ

Lorsque j'ai joint les rangs du SEESOCQ en 1984, j'étais loin d'imaginer à quel point le syndicat pourrait, 19 ans plus tard, m'aider à sortir indemne d'un terrible cauchemar. Et pourtant, c'est le cas. À vous toutes et tous, je dis un très très grand MERCI.

J'ai traversé une période d'enfer. C'est fini. Grâce au SEESOCQ, je peux encore me promener la tête haute à l'intérieur des murs du collège. Seule, je n'y serais jamais parvenue.

Merci à Hugues St-Pierre qui, le premier, m'a écoutée et m'a gentiment mise en contact avec Richard Vennes et René Beaupré. Messieurs, je ne vous serai jamais assez reconnaissante. Merci de votre écoute, votre disponibilité, vos conseils judicieux, votre acharnement à me défendre. J'en passe et j'en oublie.

Longue vie au SEESOCQ ! Merci beaucoup, beaucoup.

Céline Lafortune

p.s. : BMB Consultants – Extraordinaire – Y'a pas mieux !

(Céline Lafortune provient de l'unité Cégep du Bois-de-Boulogne)